

# Le décumul wallon qui gêne (presque) tout le monde

■ Le PS, le CDH et le MR voudraient se débarrasser d'un décret voulu par Ecolo.

Éclairage **Stéphane Tassin**

**S**i la chose embarrasse fameusement les députés wallons du PS, du CDH et du MR, on voit mal, pour l'heure, qui osera prendre l'initiative de lancer un débat sur un retour en arrière en matière de décumul.

Rappelons que sous la précédente législature wallonne, la majorité en place, à l'époque (PS-CDH-Ecolo), pliant sous une exigence verte, accepte de voter un décret interdisant aux députés wallons de cumuler leur fonction parlementaire avec un mandat exécutif (échevin, bourgmestre et Président de Cpas) dans une commune. Le compromis passant par là, c'est finalement un texte législatif mi-figue, mi-raisin qui émerge. Si le cumul est interdit, il reste quand même autorisé pour 25 % des députés de chaque groupe bénéficiant du plus haut taux de pénétration aux élections régionales. Les autres députés doivent se déclarer empêchés dans leur commune et désigner un bourgmestre faisant fonction ou un échevin délégué aux affaires maïorales. Ils peuvent aussi laisser tomber leur mandat parlementaire, faire monter leur suppléant et exercer leur mandat communal.

Mais il s'agit là d'une phase purement transitoire puisqu'après les prochaines élections régionales de 2019, celui qui sera élu député ne pourra plus se déclarer empêché dans sa commune, il devra purement et simplement renoncer.

L'échéance approchant, on sent que dans les rangs des députés des trois plus gros partis, ça grenouille sec. On voudrait bien faire marche arrière mais ça risque de se voir un peu trop et de créer une nouvelle polémique très mauvaise pour l'image des hommes et des femmes politique. Voici quelques éléments essentiels afin de mieux comprendre ce qui se trame actuellement.

## 1 La position du PS et du CDH.

C'est presque un sport national. Lorsqu'Ecolo se ramasse aux élections après une participation gouvernementale, il est de coutume de détricoter certains textes votés sous son impulsion. Le PS et le CDH n'aiment pas le décret décumul mais ils marchent sur des œufs. Leur solution ? Geler le processus pour les prochaines élections serait une manière d'enterrer l'idée sans avoir l'air d'y toucher. Le meilleur moyen pour le faire est en cours de réflexion.

## 2 La position du MR.

Dans l'opposition, le groupe libéral sait que la majorité a besoin de lui. Comme ce décret décumul est un décret spécial, la majorité des deux tiers est requise. Le chef de groupe, Pierre-Yves Jeholet le répétait en début de semaine lors de ses vœux : *"Nous étions contre à l'époque, nous ne l'avons pas voté. L'initiative revient au PS et au CDH s'ils souhaitent se sortir de cette situation, qu'ils assument"*. Si certains chiens fous à l'intérieur du groupe seraient pourtant prêts à se mouiller dans ce dossier, on leur a fait comprendre que, pour l'heure, il est hors de question de s'en mêler.

## 3 La position d'Ecolo.

Passés de quatorze à quatre députés, les verts wallons sont forts démunis face à cette polémique. Les trois autres n'ont pas besoin d'eux pour voter un changement ou pour geler le décret.

## 4 L'argument.

De nombreux élus considèrent que tant que les autres assemblées du pays n'adoptent pas des règles similaires, il convient

de les abroger. Oubliant, sans doute que dans un état fédéral, les règles peuvent être différentes dans les entités qui le composent. Ils craignent également que le Parlement wallon n'attire plus les candidats parlementaires qui se rabattraient vers le fédéral. Le meilleur argument réside sans doute dans l'analyse du décret lui-même qui est le résultat d'un trop grand compromis. Mais lorsqu'ils évoquent la nécessité de le revoir dans un sens ou dans un autre, l'idée d'aller vers un décumul total et pour tout le monde ne semble pas être la voie à suivre.

## 5 Une solution dont presque personne ne parle.

Quelques-uns l'évoquent à demi-mot en évitant de le crier trop fort. On pourrait régler la situation des députés fédéraux venants de Wallonie par le biais du code de la démocratie locale qui préciserait qu'un membre d'un exécutif communal élu en Wallonie ne peut en aucun cas siéger comme député dans une assemblée du pays.

On n'a donc pas fini d'en parler. La proximité des communales de 2018 où certains devront faire un choix agite de plus en plus les élus wallons.

**On voudrait bien faire marche arrière mais ça risque de se voir un peu trop.**